

DELIBERATION N°2023-46 : SUBVENTION CINÉMA LE FOYER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention qui lie la Commune de Vanosc avec l'Association du Cinéma le Foyer de BOURG - ARGENTAL (42).

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, soit du 8 mars 2022 au 7 mars 2025.

Le montant de l'aide allouée au Cinéma le Foyer est de 750 €.

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-47 : DEMANDE DE RETRAIT ANTENNE 4 G ENTRANT DANS LE CADRE DU NEW DEAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du New Deal de nombreuses propositions ont été étudiées pour améliorer de manière localisée et significative la couverture des zones blanches sur le secteur du Vernet et Le Monteillet.

Après de multiples tentatives, il a été impossible de trouver un emplacement pour implanter une antenne 4 G car les parcelles de la commune ne permettaient pas une couverture suffisante et les privés n'ont pas donné de réponses positives.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer :

- renonciation définitive à ce site de téléphonie mobile ;
- les aides du Département de l'Ardèche seront réorientées vers un autre projet.

Voté à 12 voix pour et 1 abstention

DELIBERATION N°2023-48 : INTERVENANT POUR L'ACTIVITÉ TENNIS A L'ECOLE PUBLIQUE RAYMOND AUBRAC

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de financer un intervenant, Monsieur Kévin ROUBINET pour l'activité tennis d'une durée de 14 heures, soit 1 heure d'activité hebdomadaire dans chaque classe (maternelle et élémentaire) de l'École Publique Raymond AUBRAC. Le coût de l'intervention est de 280 € (14 heures x 20 €).

Voté à 12 voix pour et 1 abstention

DELIBERATION N°2023-49 : INTERVENANT POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS À L'ECOLE PUBLIQUE RAYMOND AUBRAC

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de financer un intervenant, Madame Kerry MITCHELL pour l'enseignement de l'Anglais, d'une durée de 22,50 heures, dans chaque classe (maternelle et élémentaire) de l'École Publique Raymond AUBRAC pour l'année scolaire 2023-2024. Le coût de l'intervention est de 1 260,00 € (22,5 heures x 56 €).

Voté à l'unanimité,

DELIBERATION N°2023-50 : LOCATION LOCAL BOULODROME

Cette délibération annule et remplace la délibération du 14 mars 2023.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent se prononcer sur le prix de la location du boulodrome :

- 50 € aux familles Vanoscoises qui en font la demande.

Cette location ne pourra se dérouler qu'en dehors du temps d'utilisation par les associations et notamment de la Boule Vanoscoise

Voté à 10 voix pour et 3 contre

DELIBERATION N°2023-51 : ADRESSAGE MÉTRIQUE COMPLÉMENT

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'acquérir auprès de la Société ROCHETAILE de SARRAS (07) :

- 5 plaques de numéros de rues émaillées complémentaires pour un montant de 31,40 € HT.

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-52 : DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter la Décision Modificative N°1 suivante pour la régularisation des amortissements du SDE07 de 2022.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	- 731,50 €
		2804182 (040) : Bâtiments et installations	731,50 €
			0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	- 731,50 €		
681 (042) : Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	731,50 €		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-53 : DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter la Décision modificative N°2 suivante pour le transfert de crédit au 21578 signalétique.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (21) : Réseaux de voirie	- 6 000,00 €		
21578 (21) : Autre matériel technique	6 000,00 €		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-54 : CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL DELARCHIVES

Monsieur le Maire donne lecture d'un nouveau contrat de maintenance d'assistance téléphonique et de mise à jour du logiciel pour une redevance annuelle de 15,00 € HT.

Ce contrat est conclu pour une période d'une année renouvelable deux fois par reconduction tacite, soit une durée totale de 3 ans.

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-55 : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT OUVERT AUX AGENTS CONTRACTUELS SUR LE FONDEMENT DES ARTICLES L. 332-14 ET L. 332-8 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création à compter du 19 juin 2023 d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 25 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : garderie, service cantine et ménage.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des effectifs,

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-56 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE D'ANIMATION

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 849,95 € au Comité d'Animation.

Voté à l'unanimité

Questions diverses :

RAS

La séance est levée à 23 h 00

MAZINGARBE Dominique
Maire



MANDON Fabrice
Adjoint

